



## **CAPN MOUVEMENT GENERAL DE MUTATION AU 1<sup>er</sup> septembre 2019**

**Séance du 15 mai 2019**

Monsieur le Président,

Le climat social de ce pays continue de se dégrader. Quand certains souhaitent nous faire quitter l'ancien monde pour nous propulser dans une « start up nation » illustrée par Ken Loach dans son film « moi, Daniel Blake », la contestation continue de prospérer.

La première catégorie de réponse du gouvernement est soit dilatoire avec le grand débat, soit cosmétique avec des mesures qui seront financées, comme d'habitude, par les classes moyennes, voire les plus pauvres. Les plus fortunés et les patrons, dans la droite ligne de ce début de quinquennat sont épargnés et conservent leurs privilèges. Mais ils contribuent avec tellement de spontanéité à la sauvegarde du patrimoine religieux français...

La deuxième catégorie de réponse est plus préoccupante : c'est la violence policière qui sévit depuis plusieurs semaines. Lors du défilé parisien du premier mai dernier, des militants de la CGT ont été pris pour cible par la police. Une telle répression du mouvement social est inédite dans la cinquième république et la CGT finances publique tient à la dénoncer avec la plus grande fermeté. À cet égard, l'attitude du DRFIP de Haute-Garonne face aux agents mobilisés à Toulouse est scandaleuse et inquiétante.

Ce contexte nous inquiète à l'approche de mouvements sociaux répondant aux attaques contre le statut de la fonction publique et la retraite par répartition. Messieurs Dussopt et Darmanin ont d'ores et déjà annoncé que le projet de loi discuté à l'assemblée nationale ces jours-ci ne souffrirait d'aucune modification.

Pourtant, les personnels, fonctionnaires et agents non titulaires, actifs et retraités, de la Fonction Publique ont vivement exprimé leur exigence d'augmentation des salaires, des pensions et des retraites, leur opposition à ce projet de loi destructeur du Statut général des fonctionnaires et leur volonté que soient mobilisés les moyens budgétaires nécessaires pour remplir leurs missions au service de l'intérêt général.

Le gouvernement doit tirer les leçons de la journée du 9 mai dernier en retirant son projet de loi et en ouvrant enfin de réelles négociations avec les organisations syndicales pour faire de la Fonction Publique un outil au service du progrès social.

Le gouvernement doit aussi apporter des réponses aux revendications des agents originaires de l'Outre-Mer, qui ont manifesté en nombre à Paris ce jeudi 9 mai matin contre les attaques portées à leurs droits spécifiques et aux congés bonifiés.

La DGFIP, déjà principale pourvoyeuse de suppressions d'emplois parmi les administrations d'État, en restructuration permanente depuis des années, n'en sortira pas indemne : recours massif aux contractuels, salaire au mérite, attaques sur le paritarisme, etc.

Durant ce premier trimestre 2019, de nombreuses actions locales se sont déroulées prenant des formes variées : sensibilisation des usagers, rassemblements, interpellations des élus et des médias, journées de grève, manifestations nationales...

Les taux de grève restent importants, encore un quart des agents de la DGFIP en grève le 9 mai dernier. Évoquons également les résultats de l'observatoire social IPSOS dont les chiffres sont effrayants et d'ailleurs fort peu commentés par l'ancien ou le nouveau directeur général.

Si leurs projets passent, les agents trépassent. Personne n'est assuré de rester sur son emploi, de continuer de travailler à la DGFIP, ou même de conserver son statut.

La CGT Finances Publiques ne peut que tirer le signal d'alarme sur l'extension des agences comptables aux collectivités locales et établissements publics de santé (article 243 de la loi de finances pour 2019).

Nous ne sommes pas seuls, l'association des maires de France exprime aussi son inquiétude sur l'avenir de la séparation entre ordonnateur et comptable dans un communiqué de presse du 4 avril 2019.

Une trésorerie municipale indépendante telle qu'il en existe aujourd'hui, avec un comptable public DGFIP ne dépendant pas hiérarchiquement de l'ordonnateur, avec des agents formés par la DGFIP, mais aussi avec des moyens en conséquence, est une garantie d'efficacité de traitement et de protection des finances de la commune.

La démarche poursuivie par le gouvernement vise à supprimer tout mécanisme de contrôle et de sécurité dans le maniement des fonds publics en accompagnant la liquidation du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable. Il veut également organiser l'externalisation et la privatisation de pans entiers de missions du secteur public local.

En matière d'accueil, l'évolution de notre administration est également inquiétante avec la convergence des plates-formes et la création de fait du front-office de la sphère des particuliers.

La mission de renseignement fiscal généraliste à l'origine de la mise en place des plate-formes semble oubliée par la DG, la mission Stratégie Relations aux Publics (SRP) annonce en effet ne pas savoir ce qu'est « un renseignement fiscal généraliste ».

Les missions d'accueil à distance des particuliers des futurs Centres de Contact (CDC) unifiés semblent donc à géométrie variable, avec pour l'instant priorité donnée au Prélèvement À la Source (PAS).

Mais à très court terme, sous le format **plateau unique virtuel à compétence France entière**, c'est l'extension des missions du périmètre actuel des Centres Impôts service CIS, Centre Prélèvement Services et Centres de Contact qui devrait empiéter progressivement sur les missions des SIP.

Mais gardons à l'esprit que tout cela n'est que provisoire, **l'arrivée programmée de l'intelligence artificielle et du tout internet** provoquera à moyen terme de nouvelles suppressions d'emplois, une nouvelle industrialisation et réorganisation de cette plateforme unifiée.

Pour autant le service rendu au public en sera-il meilleur ? Le contrôle fiscal ne pense que « datamining » mais force est de constater que les rappels de droits sont en baisse constante : -1,7 milliards en 2016 et -1,6 milliards en 2017.

La Poste avec son service d'aide à domicile pour déclarer en ligne les revenus au tarif de 29 €, la généralisation des maisons de services au public rebaptisées « France service » sont autant d'exemples de futures externalisations de nos missions. Nous en voulons pour preuve la campagne de communication des cabinets d'avocats fiscalistes qui offrent leurs services gracieusement aux « usagers-clients ». Et que dire de l'opération « TacoTax », dernier avatar du mélange des genres public /privé.

La CGT finances publiques demande le retrait immédiat du plan Darmanin et la mise en place d'un véritable maillage territorial fiscal et comptable de plein exercice. Elle ne veut pas d'une solution au rabais, où comme le boulanger ou le boucher les agents prendront leur camionnette pour aller dans les campagnes.

Ces constats, hélas navrants, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres.

L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.

### **Concernant le mouvement général de mutation en lui-même :**

La réforme des règles de mutation engagée par la Direction Générale au détriment des agents semble porter ses fruits. Un nombre significatif d'agents renoncent à faire une demande de mutation ou sont empêchés de le faire pour cause de délai de séjour. Ainsi, le nombre de mutations pour convenances personnelles diminue, il passe, à effectif sensiblement constant, de 4243 en 2018 à 3088 cette année.

Vous en avez d'ailleurs expliqué les raisons dans le rapport à la CAPN.

La Direction Générale affiche un niveau de satisfaction en hausse, **avec un taux global de 56,61 % contre 50,11 % l'année dernière**

Il reste encore 16 inspecteurs affectés d'office cette année contre 17 l'année dernière, 1 relation-stagiaire, une Liste d'Aptitude et 15 Examen Professionnel.

La CGT rappelle sa position contre les affectations d'office en général même si nous reconnaissons que certains collègues ont établi des demandes de mutation trop peu étayées. Contrairement aux années précédentes, le grand gagnant n'est plus le département du 93 mais la Dircofi Ile-de-France avec 11 « malheureux élus » auxquels on peut ajouter 41 inspecteurs stagiaires

Il y a 14 départements fermés contre 20 l'année dernière

Signe de la mauvaise qualité de ce mouvement, il n'y a aucune arrivée en liste normale sur la Martinique depuis 2014 ainsi que sur la Guadeloupe et la Réunion.

On peut aussi préciser que 3 départements sont fermés depuis 2017 au moins, la Lozère, la Haute-Marne et le Tarn-et-Garonne.

**Ce mouvement confirme que, désormais, sans priorité, ou une très grande ancienneté : point de mutation...** Quand nous parlons de priorité, nous pensons évidemment aux rapprochements de toute sorte, aux situations sensibles ou sociales, etc.

La CGT s'est élevée vivement contre l'instauration d'un mouvement spécifique pour les inspecteurs stagiaires lors de sa création. Nous avons dénoncé, en dehors des sujets purement formation sur lesquels il y aurait beaucoup à dire, le caractère discriminatoire de ce mouvement et son inutilité alors que le mouvement unique titulaires/stagiaires n'était

pas remis en cause par les agents. Ces réserves demeurent pertinentes et sont accentuées par la chronologie des deux mouvements. Pour une affectation au premier septembre 2019, des stagiaires se retrouvent ainsi à occuper des postes auxquels des agents titulaires pouvaient prétendre. Cela a généré beaucoup d'interrogations et un ressentiment important lors de la publication du mouvement A.

De plus, la CGT est attachée à ce que les inspecteurs, **en première affectation**, puissent exercer sur un premier poste correspondant à la filière dans laquelle ils ont été formés et sont soumis à un délai de séjour. Nous demandons donc à ce que la direction générale soit attentive à ce que les directions locales respectent ces règles.

**La CGT rappelle encore qu'elle est en totale opposition avec les affectations faites au choix**, en particulier lorsque de jeunes inspecteurs obtiennent, en sortie d'école, des postes refusés à des agents plus anciens et expérimentés.

Nous rappelons que la CGT est opposée à l'application du taux de 50 % de rapprochement au lieu des 25 % précédemment appliqués.

**En tout état de cause, ce taux ne permet pas de résoudre toutes les situations familiales puisqu'au projet, 96 inspecteurs restent en attente d'un rapprochement.**

Nous craignons que de nombreux postes fixes soient laissés vacants après les mouvements généraux de mutation, alors qu'ils ont été demandés. En effet, il faut bien mettre en jachère pendant 8 mois des postes à la disposition des futurs inspecteurs de la promotion 2019/2020 ou préparer les nombreuses futures suppressions de poste voulues par notre gouvernement.

En plus des affectations des stagiaires, nous tenons fortement à vous signaler l'incompréhension suscitée auprès des agents par la mise en œuvre du « mouvement interne » dès le projet du mouvement.

Nous avons dû donner de nombreuses explications à des agents souvent énervés, voire ulcérés.

Beaucoup s'estiment doublement lésés jugeant que la règle de l'ancienneté n'est plus respectée.

La CGT tient également à dénoncer encore une fois le traitement des lauréats de l'examen professionnel et des promus par liste d'aptitude qui découvrent au compte gouttes les modalités de leur scolarité. Ils connaîtront dans deux semaines leurs affectations définitives sans pour autant savoir le déroulement exact de leur formation. Pire, ces derniers ne connaîtront leur affectation définitive qui déterminera leur formation bloc fonctionnel que courant juillet. Une fois de plus, la CGT ne peut que dénoncer la

piètre prise en charge de ces collègues qui, en très peu de temps, vont devoir s'organiser pour suivre cette formation bien souvent au détriment de leur vie personnelle et familiale. L'accompagnement social est une fois de plus quasi inexistant à la DGFIP. C'est l'occasion de souligner l'aberration qui consiste à traiter, dans les CAP locales des directions pré-figuratrices, les promus de B en A de manière différente de ceux de C en B. La CGT réitère son opposition résolue à la départementalisation mais dans ce cadre, qu'il y ait au moins de la cohérence !

En outre, nous tenons à dénoncer une fois encore la limitation du temps de consultation. Sur cette CAP de mutations, notre rôle d'élus ne peut pas s'exercer pleinement. Nous n'avons pas le temps de procéder à une analyse poussée du mouvement, ni celui de faire un point complet des effectifs des différentes directions en lien avec nos sections locales.

De plus, certaines de nos questions écrites restent sans réponse et nous en sommes parfois réduits aux conjectures en découvrant certaines situations. C'est la preuve que la réduction du temps de préparation pénalise également les collègues du bureau RH1C, qui n'ont plus le temps matériel d'étudier nos demandes et d'y répondre.

Nous prendrons l'exemple symptomatique de la DRFIP de l'Hérault qui recoupe plusieurs sujets que nous venons d'évoquer. Sur quinze entrées au total, nous constatons onze rapprochements alors que huit stagiaires sont entrés, dont trois rapprochements : incompréhensible !

Et puis cela permet aussi de camoufler les suppressions d'emplois, les réorganisations diverses, les postes désormais devenus tous au choix.

L'inexistence du dialogue social à la DGFIP et la volonté affichée de se moquer des élus dans leur travail de défense des personnels nous a encore une fois décidé à boycotter la première convocation à cette CAPN et nous ne manquerons pas de le rappeler aux agents.

Enfin, nous demandons encore une fois l'appel de l'intégralité des listes complémentaires aux concours d'agent, de contrôleur et d'inspecteur pour pourvoir aux besoins de fonctionnement des services.